

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Réglementation de la circulation diverses rues et stationnement
interdit autour des chambres Telecom du 23 juin au 11 juillet 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise CIRCET afin de réaliser des travaux de
dépose de câbles télécom, dans diverses rues de la Ville, du lundi 23 juin
au vendredi 11 juillet 2025,

VU l'avis favorable du STA en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement :

Du lundi 23 juin 2025, 7 h 00 au vendredi 11 juillet 2025, 18 h 00, la
chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée par alternat
manuel selon les besoins du chantier mobile :

- rue Jules Grévy, rue de Vuillecin, rue de Besançon, rue des Sarrons, rue
de Salins, rue de Morteau, rue Maréchal Joffre, rue du Château Chastain,
Place Jules Pagnier, rue de Vannolles, rue de la République, Place Saint
Bénigne, rue Tissot, rue Marpaud, rue de la Gare, rue des Granges,
rocade Georges Pompidou.

Le stationnement pourra être interdit selon les besoins du chantier à
hauteur des chambre télécom dans les rues concernées.

ARTICLE 2 -

Les panneaux d'interdiction et de signalisation qui découlent du présent
arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 16 juin 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DMO
1 ex. CIRCET
1 ex. Pompiers
1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT